

RATIONALISATION DES DEPENSES D’AFFRANCHISSEMENT

Compte tenu du poids de l’affranchissement dans le budget départemental (environ 25 %), un audit ayant pour objectif de dégager des pistes d’économie a été commandé en 2013.

Cet audit, rendu en janvier 2014, met en lumière un recours au courrier recommandé dans des proportions importantes, ainsi que des pratiques coûteuses qui paraissent pouvoir être adaptées au regard des évolutions mises en œuvre dans d’autres directions, engagées elles aussi dans cette démarche de rationalisation des dépenses.

Ainsi, trois voies d’économies peuvent être rapidement mises en place :

1 – Limitation des envois en recommandé

Diffusion, le 21 février 2014, d’une note départementale :

- qui réserve l’usage du recommandé à certains envois limitativement énumérés,
- qui promeut le recours à l’Ecopli pour les lettres simples.

2 – Réduction des contrats avec La Poste de collecte et de remise du courrier

- sur Tarbes, ne seront conservés que les contrats de remise du courrier à la DDFIP et à Maréchal Juin ; l’aménagement du circuit des AST et du gardien du CDFP de Tarbes accompagnera la mise en place de cette mesure.
- sur les sites de Lourdes SIP/SIE, Lourdes Trésorerie, Lannemezan SIP/SIE et Vic-en-Bigorre, la remise et la collecte seront simultanées.

3 – Regroupement de l’affranchissement du SIP/SIE et de la Trésorerie municipale de Lannemzan

Le personnel de la Trésorerie municipale affranchira le courrier sur la machine à affranchir du SIP/SIE.

Mise en place d’une phase de test à compter du 20 juin.

Mise en œuvre effective durant l’été.